

## DELIBERATION DE LA CSA-3 n° 11/2021 du 9 décembre 2021

**La Conférence de la Santé et de l'Autonomie de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin,  
réunie en formation plénière le 9 décembre 2021,  
sous la présidence de Mme Marie-France TIROLIEN, présidente de la conférence**

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1432-4, D.1432-28 à D1432-53 et D1442-6 et suivants ;

Vu l'article R.631-1-6 du code de l'Education ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N°971-2021-10-11-00001/CSA du 11 octobre 2021, fixant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N° 971-2021-10-15-00005/CSA du 15 octobre 2021, modifiant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N° 971-2021-10-27-00004/CSA du 27 octobre 2021, modifiant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025 ;

Considérant la circulaire relative à la détermination des capacités d'accueil des formations MPOM 2022 et 2023 à partir des objectifs nationaux pluriannuels de professionnels à former ;

Considérant les projections de capacité d'accueil de 2<sup>ème</sup> cycle pour les filières de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie datées du 8 décembre 2021 proposées par l'université des Antilles pour les années 2023 à 2027 ;

**DECIDE d'approuver**, compte-tenu des données chiffrées actuelles fournies en séance, les projections de capacité d'accueil de 2<sup>ème</sup> cycle pour les filières de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie, présentées par l'université des Antilles (annexe 1).

**DEMANDE** que ces projections soient réévaluées en 2024.

La présidente de la Conférence de la  
Santé et de l'Autonomie



Marie-France TIROLIEN

## Annexe 1



### Capacités d'accueil deuxième cycle MMOP

<b>Capacités d'accueil Deuxième Cycle uniquement Antilles</b>				
	<b>Médecine</b>	<b>Maïeutique</b>	<b>Odontologie</b>	<b>Pharmacie</b>
<b>2023</b>	202	23	14	7
<b>2024</b>	202	23	14	7
<b>2025</b>	202	23	14	7
<b>2026</b>	202	23	14	7
<b>2027</b>	202	23	14	7

<b>Capacités d'accueil Deuxième Cycle Antilles Guyane</b>			
	<b>Médecine Antilles</b>	<b>Médecine Guyane</b>	<b>Total Médecine Antilles Guyane</b>
<b>2023</b>	202	25	<b>227</b>
<b>2024</b>	202	25	<b>227</b>
<b>2025</b>	202	25	<b>227</b>
<b>2026</b>	202	25	<b>227</b>
<b>2027</b>	202	25	<b>227</b>

<b>Observations</b>	
<b>Médecine</b>	Actuellement, pas de deuxième cycle : partenariat pour l'accueil en Première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM1) avec 29 universités.
<b>Maïeutique</b>	Deuxième cycle à l'Université des Antilles
<b>Odontologie</b>	Pas de deuxième cycle : partenariat avec les Universités de Marseille et Montpellier
<b>Pharmacie</b>	Pas de deuxième cycle : partenariat avec les Universités de Toulouse et Bordeaux

Pointe-à-Pitre, le 08 décembre 2021

**Pr Suzy DUFLO**